



PRÉFET DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE



Nantes, le 10 mars 2015

DIRECTION REGIONALE
DES AFFAIRES CULTURELLES

—
La Direction

Monsieur le Président,

Vous m'avez saisi au sujet du plan d'eau de la Normandelière à Brétignolles-sur-Mer.

Par votre courrier du 11 février 2015 vous faites en effet part de dégradations commises au niveau de ce plan d'eau lors d'une opération archéologique.

Cette intervention s'inscrit dans le cadre d'un diagnostic anticipé réalisé à la demande de la commune de Brétignolles-sur-Mer. Différentes réunions de concertation ont eu lieu en amont de l'opération avec le service régional de l'archéologie et les services de la mairie définissant notamment un accès sans réserve aux parcelles visées par le projet du Port de plaisance. Les conséquences éventuelles sur les surfaces étudiées, entre autres sur le plan d'eau artificiel de la Normandelière, ont alors été rappelées, étant entendu qu'aucune remise en état du terrain si ce n'est un rebouchage sommaire, n'était prévue à l'issue de l'opération.

Une convention relative à la réalisation du diagnostic archéologique a été signée en ce sens entre l'Institut national de recherches archéologiques préventives et la commune de Brétignolles-sur-Mer, comme le prévoient les articles L523-7, R523-30 à R523-32 du code du Patrimoine.

Au vu de ces éléments, la responsabilité de l'Etat ne peut être engagée. L'Inrap a conduit l'opération en application de l'arrêté de prescription n°188 du 2 mai 2014 selon les modalités définies dans la convention établie avec la commune de Brétignolles-sur-Mer. Dans ce cadre, la remise en état du plan d'eau de la Normandelière incombe donc au demandeur de la réalisation du diagnostic anticipé qui, dans le cas présent, est la mairie de Brétignolles-sur-Mer, propriétaire de la parcelle concernée.

J'espère vous avoir informé précisément sur les procédures relevant de l'archéologie préventive.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Le Directeur régional
des Affaires Culturelles



Louis BERGÈS

Association de veille citoyenne et écologique
M. le Président Jean-Baptiste DURAND
BP 3
85470 BRETIGNOLLES-SUR-MER

Copie à :

- Monsieur le Préfet de la Région Pays-de-la-Loire
- Monsieur le Préfet de la Vendée